

**10 Faits divers & Justice**

**Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada  
L'épilogue !**

JNE

Libreville/Gabon

**LE** procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada connaîtra son épilogue aujourd'hui au Palais de justice de Libreville. En effet, l'audience du jour, la sixième depuis l'ouverture du procès le jeudi 15 mars dernier, va donner lieu essentiellement à des plaidoiries des avocats et aux réquisitions du parquet général. Puis, très probablement, interviendra le rendu de la décision par la suite.

Sur le gril de la Cour criminelle spéciale qui l'assaille de questions depuis un peu plus d'un mois, afin de faire

trionpher la vérité, l'ancien coordonnateur général de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET) - organisme chargé de la gestion des fonds résultant des prêts octroyés au Gabon par les bailleurs de fonds internationaux pour réaliser des travaux d'aménagement des bassins versants de Libreville - a finalement avoué qu'il avait profité de sa fonction pour obtenir des faveurs.

« *Quand j'attribuais un marché à une entreprise, celle-ci me versait en contrepartie des rétrocommissions soit en matériaux de construction, soit en numéraires* », avait-il reconnu lors de la cinquième audience, se disant prêt à vendre une partie de ses



Photo : F. M. MOMBO / L'Union

**Blaise Wada, qui comparait ici devant la Cour, sera fixé sur son sort aujourd'hui.**

biens et à verser le fruit de la vente au Trésor public. Mais son conseil persiste et signe : Blaise Wada clame son innocence, il n'a pas détourné les deniers publics - infraction pour laquelle il comparait devant

la Cour criminelle spéciale -, avant de mettre au défi la partie plaignante d'apporter les preuves matérielles de son accusation.

« *Notre client reconnaît avoir touché des rétrocommissions. L'erreur est hu-*

*main, il a retenu la leçon* », avait-il argumenté.

**SUSPENSE**• Le conseil de l'Etat est, lui, convaincu de la culpabilité de l'accusé, au regard des indices à charge, qu'il juge accablants.

Aussi, dans une salle d'audience toujours pleine et placée sous très haute sécurité, l'instruction à charge et à décharge a-t-elle permis de peser le pour et le contre avant le délibéré. La balle est désormais dans le camp des juges qui prendront leur décision après avoir écouté le Ministère public et les avocats des deux parties en conflit. Autant dire que le suspense est à son comble. Blaise Wada est poursuivi pour avoir détourné des deniers publics d'un mon-

tant de 1,765 milliard de francs, dont il était le dépositaire dans le cadre de ses fonctions d'agent public de l'État. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité, conformément à l'Article 141 du Code pénal qui dispose : *"Tout fonctionnaire ou agent de l'Etat qui aura détourné ou soustrait des deniers publics ou privés, effets actifs en tenant lieu ou des espèces, titres, effets ou objets mobiliers, dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions, se sera rendu coupable du crime de détournement de deniers publics si les choses détournées ou soustraites sont d'une valeur supérieure à 250 000 francs"*.

**Série d'accidents sur la Nationale 1**

**Une sortie de route pour un minibus et un camion renversé**

FN

Mouila/Gabon

**UNE** série d'accidents s'est produite dernièrement sur la Nationale 1, à la hauteur des villages Petit Odavo et Weligha 2, respectivement dans les provinces de la Ngounié et du Moyen-Ogooué. Aucune perte en vie humaine n'a heureusement été déplorée à l'issue de ces événements regrettables.

Premier accident: un porte-charges de Gabon special economic zone (GSEZ), immatriculé AL-589-IT, roulant sur le parcours Lambaréné-Fougamou, s'est couché sur son flanc droit, en contrebas de la chaussée.



Photo : Felicien Ndongo

**Le minibus après sa sortie de route.**

Selon les témoignages recueillis sur place, le chauffeur du gros porteur, parvenu au village Petit Odavo, situé à 15 kilomètres de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi, dans la province de la Ngounié, au-

rait mal négocié un virage alors qu'il conduisait à une vitesse démentielle. Il aurait alors perdu le contrôle de son automobile qui, dans sa course folle, a effectué une brusque sortie de route, avant de se coucher sur le bas côté de la



Photo : Felicien Ndongo

**Le semi-remorque dans une position inconfortable.**

chaussée. D'importants dégâts matériels ont été enregistrés. Cependant, ni le nombre d'occupants du porte-charges, ni leurs identités n'ont été communiqués.

Deuxième accident: un minibus de marque Toyota

Hiace, immatriculé HC-796-AA, ayant environ 19 passagers à bord, a lui aussi effectué une sortie spectaculaire de route au village Weligha 2, situé à 3 kilomètres du district de Bifoun, dans la province du Moyen-Ogooué. Pro-

priété de l'agence de transport Vaghè-Vaghè Transport, basée à Mouila, le véhicule se rendait à Libreville.

A l'origine de cette embarquée, une roue arrière, côté droit, arrachée de son support central. Selon les explications d'un professionnel, le vulcanisateur ayant réparé ladite roue n'aurait pas bien serré les écrous. Et au fur et à mesure que l'automobile progressait, elle perdait un à un ses écrous de roue. Jusqu'au dernier. N'eut été le savoir-faire du conducteur, le pire serait arrivé.

Plus de peur que de mal donc pour l'ensemble des occupants, pour la plupart des femmes et des enfants.

**Après avoir bénéficié de la grâce présidentielle  
Ngouali écroué pour la troisième fois à la prison  
de Koula-Moutou**

SCOM

Libreville/Gabon

**MITCH** Benjamin Ngouali, un jeune compatriote de 29 ans, ancien pensionnaire de la prison centrale Koula-Moutou, vient de regagner cet univers carcéral dont il semble finalement s'accommoder. C'était le mardi 10 avril courant, suite à son déferrement devant un juge d'instruction. Ngouali, qui a été appréhendé par les éléments du commissariat de police de Koula-Moutou, devrait répondre dans les jours à venir du chef d'inculpation de vol du matériel de sonorisation dans un troquet du chef-lieu de la province de

l'Ogooué-Lolo.

Les faits se seraient produits dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 avril dernier, à Ménage, un quartier de Koula-Moutou. Il est environ minuit, Mitch Benjamin Ngouali fait son entrée dans le bar détenu par un certain J.B.B. Sauf qu'il ne s'agit pas de n'importe quel client. Mais d'un ancien taulard ayant récemment bénéficié de la grâce présidentielle.

Dans les instants qui suivent, le gérant est donc prévenu de redoubler de vigilance par un agent des forces de l'ordre qui aurait déjà eu affaire avec le gangster présumé.

J.B.B. n'a-t-il pas suivi les consignes de l'agent la veille? On pourrait le pen-



Photo : D.R

**Mitch Benjamin Ngouali tenant une partie des effets volés au bar et retrouvés chez lui.**

ser, puisqu'en ouvrant son établissement le lende-

main, il constate la disparition d'une bonne partie de

son matériel de sonorisation. Le même dimanche, la victime se met aussitôt aux troussees de sieur Ngouali, aidée en cela par deux Officiers de police judiciaire (OPJ).

**PREUVES ACCABLANTES**• En débarquant au domicile de l'intéressé au quartier Libongui, ils retrouvent dans la chambre du suspect non seulement le cadenas de la porte principale du bar, mais aussi une partie du matériel de sonorisation disparue. Soit un ordinateur portable, des DVD, des baffles, des clés USB et un mini-ampli, entre autres.

Conduit au commissariat de police, le présumé voleur a nié tout en bloc, dans un premier temps, dési-

gnant plutôt un de ses amis comme étant le principal auteur du délit.

Interrogé à son tour à ce propos, l'ami en question, un certain G.M., réfutera toute implication dans le vol perpétré dans le débit de boisson. Malheureusement pour lui, Mitch Benjamin Ngouali ne pouvait expliquer pourquoi des appareils du bistrot se sont retrouvés chez lui. Le juge d'instruction n'a donc éprouvé aucune difficulté à confondre le mis en cause. Aussi, Ngouali a-t-il rejoint, pour la troisième fois, le pénitencier de Koula-Moutou qu'il venait à peine de quitter à la faveur de la grâce présidentielle.